



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)**

PERSONNE PUBLIQUE

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS
DES HAUTES PYRENEES
EPAS 65
16, Rue de la Castelle - 65700 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE**

**Établi en application du Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019
CCAG Travaux du 30 mars 2021**

**EXTENSION D'UNE AIRE DE JEUX AQUATIQUE EXTERIEURE – 65300
LANNEMEZAN**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Marché à Procédure Adaptée**

SOMMAIRE

A.	IDENTIFIANTS DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
B.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
A.	OBJET	3
B.	DUREE.....	3
C.	LIEU D'EXECUTION	3
D.	LIEU DE LIVRAISON.....	3
E.	ALLOTISSEMENT	3
F.	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE.....	3
C.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
A.	ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION.....	4
B.	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
C.	VARIANTE	4
D.	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES	4
D.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
A.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
B.	MODIFICATION DE DETAILS DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
E.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
F.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	5
	TRANSMISSION ELECTRONIQUE.....	5
G.	CRITERES DE CHOIX ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
A.	JUGEMENT DES CANDIDATURES	6
B.	JUGEMENT DES OFFRES	6
C.	SUITES DONNEES A L'ANALYSE.....	6
H.	RENSEIGNEMENTS.....	6

A. IDENTIFIANTS DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de l'établissement qui passe le marché ou le marché type :

Etablissement Public d'Accompagnement et de Soins Des Hautes Pyrénées
EPAS 65
Service Achat
16, rue de la Castelle
65700 Castelnau-Rivière-Basse
05.62.31.99.00

B. OBJET DE LA CONSULTATION

a. Objet

Le marché a pour objet la prestation désignée ci-dessous :

EXTENSION D'UNE AIRE AQUATIQUE DE JEUX EXTERIEURE

Le budget prévisionnel alloué à ce projet est de 430 000€ HT.

Référence interne du marché :

MAPA TX 2026-03

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire :

Trésorerie de Tarbes – ☎ 05 62 46 43 76

b. Durée

Date limite de livraison souhaitée au 1^{er} juin 2027 au plus tard.

c. Lieu d'exécution

Etablissement Public d'Accompagnement et de Soins des Hautes Pyrénées
EPAS 65

Horaires d'ouverture :

8H30-17H00 – du Lundi au Jeudi
8H30-16H00 – le Vendredi

} Fermeture entre 12H00 et 13H00
Et les jours fériés

Personne(s) habilitée(s) à signer le marché :

L'Ordonnateur de l'EPAS65
Directeur - Ordonnateur

d. Lieu de livraison

ESAT DE LANNEMEZAN - Parc de loisirs de la Demi-Lune – 65300 LANNEMEZAN

e. Allotissement

Le marché ne comporte pas de lot.

f. Prestation supplémentaire éventuelle

Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles détaillées dans le CCTP : maintenance et mise en conformité électrique.

C. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

a. Etendue et mode de consultation

Article et alinéa en vertu desquels le marché est passé :

Le présent marché est passé sous forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'Art.L2121-1 et suivants et de l'Art. R2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu en référence au Cahier des Clauses Administratives Générales – Travaux en vigueur au moment de sa publication (arrêté du 30 mars 2021).

b. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer également les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

c. Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

d. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

D. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

a. Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP)
- Etude de sol (2021)
- Plans de Masse
- Plan et caractéristiques de l'aire existante et son système de traitement de l'eau

b. Modification de détails du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

E. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Dossier de candidature

- ☒ Pièce n°1 - DC1 – Lettre de Candidature
- ☒ Pièce n°2 - DC2 – Déclaration du Candidat
- ☒ Pièce n°3 - Attestations d'Assurance
- ☒ Pièce n°4 - DC4 – Déclaration de sous-traitance (à remettre uniquement dans le cas où le candidat envisage de sous-traiter une partie de sa prestation) remplie et signée par chaque sous-traitant accompagnée des attestations et pièces n°1 et n°2
- ☒ Références

Dossier d'offre

- ☒ Le CCAP signé dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi
- ☒ Le CCTP signé dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi
- ☒ Bordereau de prix
- ☒ Mémoire technique
- ☒ Fiches techniques des jeux

F. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres devront contenir l'ensemble des documents contractuels cités dans l'article E. Elles seront transmises avant le :

16 Novembre 2026 à 12h00 (midi)

Toute offre incomplète sera déclarée irrecevable.

Transmission électronique

Les offres électroniques seront remises sur la plateforme suivante :

<https://www.marches-publics-hopitaux.com/>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi électronique à l'adresse email qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en dernière minute et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats de fichiers envoyés devront être « .doc / .pdf / .xls »
- Ne pas utiliser certains outils notamment les macros

- Tous les fichiers devront être préalablement traités à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « ne pas ouvrir – copie de sauvegarde ».

G. CRITERES DE CHOIX ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

a. Jugement des candidatures

Les candidatures des concurrents seront jugées au regard des critères suivants hiérarchisés par ordre de priorité décroissant :

- Capacités techniques
- Capacités financières

b. Jugement des offres

Les offres seront valables 4 mois minimum.

Les propositions des prestataires seront jugées au regard des critères suivants, hiérarchisés par ordre de priorité décroissant :

- Prix de la prestation : 35%
- Valeur technique : 45% - *Elle sera appréciée selon la pertinence des solutions techniques pour les bassins, traitement d'eau, étanchéité, réseaux, CVC et équipements, la qualité des matériaux et procédés; la facilité d'exploitation et de maintenance ; l'accessibilité et sécurité des usagers , l'évolutivité et adaptabilité à l'aire existante*
- Respect des délais et organisation du chantier: 10% - *planning d'exécution, phasage, maîtrise des contraintes d'exploitation, coordination des corps d'état, gestion des interfaces, mesures de sécurité, réduction des nuisances*
- Qualité environnementale : 5% - *performance énergétique et limitation des consommations d'eau et d'énergie, choix d'équipements durables*
- Qualifications de l'équipé : 5% - *références comparables, qualifications des encadrants, moyens humains et matériels dédiés, expérience en équipements aquatiques*

c. Suites données à l'analyse

Des négociations pourront être menées avec les 3 meilleurs candidats.

Une première analyse globale sera réalisée à l'issue de laquelle le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des essais et/ou de la documentation complémentaire.

A l'issue des négociations, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R2143-5 à R2143-15 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour la remise de ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

H. RENSEIGNEMENTS

Madame Dominique HOURCADET – Responsable Achat

☎ 05.62.31.96.09

💻 d.hourcaded@epas65.fr

Madame Sarah SUBERBIE– Responsable ESAT de Lannemezan

 06-71-57-28-62

 s.suberbie@epas65.fr